

institut supérieur des arts de Toulouse beaux-arts spectacle vivant

date 1^{er} juin 2021
objet / réf **ré-inscriptions cours adultes**
dossier suivi par Benoit Benhamou
tél / mél contact@isdat.fr / 05 31 47 12 11

institut supérieur
des arts de Toulouse

5 quai de la Daurade
31000 Toulouse
+33 (0)5 31 47 12 11
contact@isdat.fr
musique@isdat.fr
www.isdat.fr

institut supérieur
des arts de Toulouse

12 place Saint-Pierre
31000 Toulouse
+33 (0)5 31 47 19 42
danse@isdat.fr
www.isdat.fr

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint le dossier de ré-inscription aux cours adultes, pour l'année 2021-2022. Je vous demanderai de bien vouloir le retourner avant le **30 juin 2021** dernier délai (le cachet de la poste faisant foi), dûment rempli et accompagné des pièces demandées, ou de le déposer avant le 30 Juin 2021 à 17h à l'accueil de l'établissement.

Le dossier devra comporter les pièces suivantes :

1. la fiche d'inscription dûment remplie,
2. une photographie d'identité,
3. une enveloppe demi-format (16 x 23 cm) kraft timbrée libellée au nom et adresse du demandeur,
4. photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile 2021,
5. photocopie du justificatif précisant la situation administrative pour les demandeur·euses d'emploi, les bénéficiaires du RSA et les étudiant·es,
6. un chèque postal ou bancaire libellé au nom du Trésor Public d'un montant de 600 euros, ou de 300 euros pour les demandeur·euses d'emploi, les bénéficiaires du RSA et les étudiant·es.

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, excepté en cas de déménagement, de changement d'emploi du temps pour les étudiant·es, pour des raisons liées à l'activité professionnelle ainsi qu'en cas de maladie grave (délibération du conseil d'administration n°55/2015 du 15 novembre 2012). Pour les élèves qui le désirent, la délibération n°162/2016 du conseil d'administration de l'isdaT en date du 2 février 2016 autorise le paiement de ces frais d'inscription en deux versements, l'un au 1^{er} septembre 2021, l'autre au 1^{er} décembre 2021. Dans ce cas les deux chèques dûment remplis et signés aux dates correspondantes devront être adressés avec la convention ci-jointe.

NB : les dossiers incomplets ne pourront être pris en considération.

Les cours d'arts plastiques pour adultes ne préparent pas au concours d'entrée à l'isdaT. La carte délivrée aux personnes inscrites ne donne pas droit au statut d'étudiant. En revanche, elle permet l'accès à la bibliothèque. Les cours commencent le lundi 27 septembre 2021 et prennent fin le vendredi 1^{er} juillet 2022. Ils n'ont pas lieu pendant les périodes de vacances scolaires.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Alain Gonzalez
directeur administratif



Photo

inscription cours adultes 2021-2022

Nom _____ Prénom _____

Né·e le _____ à _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ Tél portable _____

E-mail _____

Cochez le cours que vous désirez suivre (un cours par inscription).

Cours	Horaire	Lieu	Choix
Peinture : aller/retour de Martine Gélis	lundi 9h – 13h	centre culturel Alban-Minville*	<input type="checkbox"/>
Peinture : aller/retour de Martine Gélis	lundi 14h – 18h	centre culturel Alban-Minville*	<input type="checkbox"/>
Peinture : aller/retour de Martine Gélis	mardi 9h – 13h	isdaT	<input type="checkbox"/>
Peinture : aller/retour de Martine Gélis	mardi 14h – 18h	isdaT	<input type="checkbox"/>
Le laboratoire graphique de Quentin Jouret	lundi 9h – 13h	isdaT	<input type="checkbox"/>
Le laboratoire graphique de Quentin Jouret	lundi 14h – 18h	isdaT	<input type="checkbox"/>
Le laboratoire graphique de Quentin Jouret	lundi et mardi 18h – 20h	isdaT	<input type="checkbox"/>
Le laboratoire graphique de Quentin Jouret	mercredi 9h – 13h	isdaT	<input type="checkbox"/>
Le dessin vagabond de Raphaël Larre	jeudi 14h – 18h	isdaT	<input type="checkbox"/>
Le dessin vagabond de Raphaël Larre	jeudi et vendredi 18h – 20h	isdaT	<input type="checkbox"/>
Le dessin vagabond de Raphaël Larre	vendredi 9h – 13h	isdaT	<input type="checkbox"/>
Le dessin vagabond de Raphaël Larre	vendredi 14h – 18h	isdaT	<input type="checkbox"/>

* Centre culturel Alban-Minville, 67 allées Bellefontaine, 31100 Toulouse
(métro ligne A, station « Bellefontaine »).

Date _____

Nom et signature _____

institut supérieur
des arts de Toulouse
5 quai de la Daurade
31000 Toulouse
+33 (0)5 31 47 12 11
contact@isdat.fr
musique@isdat.fr
www.isdat.fr

institut supérieur
des arts de Toulouse
12 place Saint-Pierre
31000 Toulouse
+33 (0)5 31 47 19 42
danse@isdat.fr
www.isdat.fr

convention simplifiée d'échelonnement des paiements

Entre les soussignés :

L'institut supérieur des arts de Toulouse (isdaT), Établissement Public de Coopération Culturelle, Siret n°200 028 843 00015

Représenté par Monsieur Alain Gonzalez, directeur administratif de l'établissement,

Et
M·Mme _____

Demeurant à _____

Né·e le _____

Il est exposé ce qui suit :

M·Mme _____

Est inscrit·e pour l'année 2021/2022 aux cours publics adultes de l'isdaT.

Conformément à la délibération n°128/2015 du Conseil d'administration de l'isdaT, le montant des frais d'inscription à ces cours, s'élève à : _____ euros

L'élève demande à l'isdaT la possibilité d'étaler le paiement de ces frais.

Ceci exposé, il a été décidé ce qui suit :

Conformément à la délibération n°162/2016 l'élève s'engage à s'acquitter des frais d'inscription à sa charge en deux versements :

- 1^{er} versement le 1^{er} septembre 2021 : _____ €
- 2^e versement le 1^{er} décembre 2021 : _____ €

À chaque échéance, l'élève se libérera de sa dette par chèque postal ou bancaire établi à l'ordre du « Trésor Public ».

Au premier défaut de paiement, le présent accord sera considéré comme caduc et l'élève sera sommé de payer l'intégralité de sa dette.

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal administratif de Toulouse sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en deux exemplaires, à Toulouse le _____

Pour l'isdaT,

Alain Gonzalez, directeur administratif

l'élève,